

**Sujet :** [INTERNET] TR: Précision importante : projet centre touristique des Pommereaux

**De :** > adeline.riverin (par Internet) <adeline.riverin@grandchambord.fr>

**Date :** 28/10/2022 à 15:45

**Pour :** "ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr" <ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr>

**Copie à :** Pascal Pareau <pascal.pareau@grandchambord.fr>, Gilles Clement <gilles.clement@montpreschambord.fr>, Sabine Brisville <sabine.brisville@grandchambord.fr>

Monsieur CHAUVREAU,

Pour faire suite à votre sollicitation,

Nous tenions à vous indiquer que la CCGC ne sera pas en mesure de rendre un avis avant la date indiqué dans votre demande puisque le calendrier d'organisation du conseil communautaire ne nous permet pas de réunir les élus avant l'échéance.

Néanmoins, nous tenions à vous faire savoir que le projet étant inscrit au PLUi de la CCGC, nous ne comprenons pas bien la raison pour laquelle nous devons nous prononcer.

Bien cordialement

**Adeline RIVERIN – DGA CC du Grand Chambord**

[Adeline.riverin@grandchambord.fr](mailto:Adeline.riverin@grandchambord.fr)

06 99 03 76 74 – 02 54 46 53 96

**De :** ddt-eau - DDT 41/SEB emis par CHAUVREAU Christophe - DDT 41/SEB/UHP <[ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr)>

**Envoyé :** lundi 3 octobre 2022 11:26

**À :** Contact <[contact@grandchambord.fr](mailto:contact@grandchambord.fr)>; Pascal Pareau <[pascal.pareau@grandchambord.fr](mailto:pascal.pareau@grandchambord.fr)>

**Cc :** ddt-eau - DDT 41/SEB <[ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr)>

**Objet :** Tr: Précision importante : projet centre touristique des Pommereaux

Monsieur le président de la communauté de communes du Grand Chambord,

Le service eau et biodiversité de la DDT a en charge l'instruction des procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Dans le cadre de la consultation du public relative au projet de création du domaine touristique des Pommereaux sur les territoires des communes de La Ferté Saint Cyr et de Saint Laurent Nouan, vous voudrez bien nous faire part de l'avis de votre conseil communautaire; soit sous la forme d'un courrier (en mentionnant la date de présentation du projet à votre conseil communautaire et du retour de l'ensemble du conseil), soit sous la forme d'une délibération (si délai compatible).

Je précise que l'article R.181-38 du code de l'environnement stipule que l'avis du conseil municipal ou des autres collectivités territoriales ou groupements, doit être transmis au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard **le 29 octobre 2022**.

**Christophe CHAUVREAU**

Chef de l'unité Hydromorphologie et Prélèvements

SEB/UHP

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher

31 mail Pierre CHARLOT 41000 BLOIS  
Tel : +33 254557596 - Mobile : 06 72 35 51 61  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher



Je vous remercie de prendre en compte cette précision importante, et de nous transmettre cet avis par mail ou par courrier avant cette date butoir, ainsi qu'à la commission d'enquête.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,  
Cordialement,

**Christophe CHAUVREAU**  
Chef de l'unité Hydromorphologie et Prélèvements  
SEB/UHP  
Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher

31 mail Pierre CHARLOT 41000 BLOIS  
Tel : +33 254557596  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher



— Pièces jointes : —

mfekadcogekjcdcd.gif	0 octets
Impijmhnjmdkbcni.gif	0 octets
fjpaapgdlmekkkap.png	0 octets